



Care Management

Empathique et axé sur vos objectifs: le Care Management SWICA

Le Care Management SWICA accompagne vos collaboratrices et collaborateurs en incapacité de travail de longue durée et les aide à réintégrer durablement le monde du travail. Le Care Management peut également intervenir à titre préventif afin d'empêcher la survenance d'une absence.

La réintégration est source d'économies et maintient le savoir-faire

Les Care Managers SWICA accompagnent vos collaboratrices et collaborateurs en incapacité de travail de longue durée dans le but de les réintégrer durablement dans le monde du travail et d'éviter une invalidité. Pour ce faire, ils s'appuient sur la vaste expertise des partenaires médicaux de notre réseau. En concertation avec les parties prenantes, dont les responsables hiérarchiques et les responsables du personnel de votre entreprise, ils planifient le retour individuel au travail. Votre entreprise bénéficie ainsi d'avantages financiers et vous conservez le savoir-faire acquis.

Prise en charge optimale et réintégration efficace

- Prévention précoce et durable des absences (prolongées)
- Prévention de l'invalidité
- Optimisation du traitement médical
- Réduction du coût des absences et des charges financières de la caisse de pension
- Préservation d'un précieux savoir-faire

Avantages financiers

Avec le Care Management SWICA, votre entreprise bénéficie d'avantages sur plusieurs plans. Les personnes concernées retournent plus rapidement au travail après une maladie ou un accident, ce qui réduit les coûts d'absentéisme. En outre, chaque cas d'invalidité évité décharge votre caisse de pension de lourdes obligations financières (rente à verser durant des années).



Le Care Management en pratique: un retour progressif au travail

Accompagnement par le Care Management SWICA

Âgé de 52 ans, S.* occupe depuis de nombreuses années un poste à responsabilités. Un jour, il tombe en dépression et n'est plus en mesure de travailler. Une Care Manager SWICA est sollicitée et l'employeur tente avec elle de préparer la réinsertion de S. à l'issue de son séjour en clinique. Mais en raison de la situation économique, la création de poste envisagée n'est pas approuvée et S. est licencié.

Collaboration avec toutes les parties prenantes

La Care Manager contacte l'assurance-invalidité et organise un coaching externe. Au cours de ses échanges avec son coach, S. trouve de nouvelles perspectives qui l'aident à recouvrer une partie de sa capacité de travail. En collaboration avec l'office régional de placement (ORP), la Care Manager organise un placement à l'essai dans une autre entreprise. À la fin de son stage, S. reçoit une offre d'emploi de son ancien employeur.

Meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Au cours du coaching, S. apprend à mieux prendre soin de lui-même et à mieux équilibrer vie professionnelle et vie privée. Dans sa nouvelle fonction, avec des tâches adaptées et sans responsabilités de direction, il jouit de nouveau de sa pleine capacité de travail. Cette réintégration réussie est le fruit de l'étroite collaboration entre les assurances sociales, les spécialistes externes et le Care Management.